

# Règles de Golf

et Règles du Statut d'Amateur 2012-2015



ffgolf<sup>®</sup>

  
ROLEX

R&A

## Principaux Changements Introduits en 2012

### Règles de Golf

#### Définitions

##### Adresser la balle

La Définition est modifiée de sorte qu'un joueur a adressé la balle simplement en posant son club sur le sol, immédiatement devant ou derrière la balle, indépendamment du fait qu'il ait ou non pris son stance. En conséquence, les Règles en général ne prévoient plus qu'un joueur adresse la balle dans un obstacle (voir également le changement en découlant dans la Règle 18-2b).

##### Observateur

Remplace en français l'ancienne définition du "Commissaire".

#### Règles

##### Règle 1-2 Exercer une influence sur le mouvement d'une balle ou modifier les conditions physiques

La Règle est modifiée pour établir plus clairement que si un joueur agit intentionnellement pour influencer le mouvement d'une balle ou pour modifier les conditions physiques affectant le jeu d'un trou d'une manière qui n'est pas autorisée par les Règles, la Règle 1-2 s'applique uniquement lorsque cette action n'est pas déjà couverte par une autre Règle. Par exemple, un joueur améliorant le lie de sa balle est en infraction avec la Règle 13-2 et donc c'est cette Règle qui s'applique, alors qu'un joueur améliorant intentionnellement le lie de la balle d'un co-compétiteur n'est pas une situation couverte par la Règle 13-2, et, par conséquent, c'est la Règle 1-2 qui s'applique.

##### Règle 6-3a Heure de départ

La Règle 6-3a est modifiée pour établir que la pénalité pour prendre le départ en retard, mais moins de cinq minutes après son heure de départ, est réduite de la disqualification à la perte du premier trou en match play ou à 2 coups en stroke play. Auparavant cette réduction de pénalité pouvait être introduite dans le règlement de la compétition.

**Règle 12-1. Voir la balle ; chercher la balle**

La Règle 12-1 est reformatée pour plus de clarté. En outre elle est modifiée pour (i) permettre à un joueur de rechercher sa balle partout sur le terrain lorsqu'elle risque d'être recouverte de sable et préciser qu'il n'y a pas de pénalité si la balle est déplacée dans ces circonstances, et pour (ii) appliquer une pénalité d'un coup selon la Règle 18-2a si un joueur déplace sa balle dans un obstacle lorsqu'il la cherche quand elle est censée être recouverte par des débris.

**Règle 13-4. Balle dans un obstacle ; actions interdites**

L'exception 2 de la Règle 13-4 est modifiée pour permettre à un joueur d'aplanir le sable ou le sol dans un obstacle à tout moment, y compris avant de jouer depuis cet obstacle, à condition que ce soit dans l'unique but de prendre soin du terrain et que la Règle 13-2 ne soit pas enfreinte.

**Règle 18-2b Balle se déplaçant après avoir été adressée**

Une nouvelle Exception est ajoutée qui exonère le joueur d'une pénalité si sa balle se déplace après avoir été adressée lorsque l'on est sûr ou quasiment certain qu'il n'a pas causé le déplacement de la balle. Par exemple, si c'est une rafale de vent qui déplace la balle après qu'elle a été adressée, il n'y a pas de pénalité et la balle est jouée de sa nouvelle position.

**Règle 19-1 Balle en mouvement déviée ou arrêtée ; par un élément extérieur**

La note est développée pour décrire les différentes conséquences quand une balle en mouvement a été délibérément déviée ou arrêtée par un élément extérieur.

**Règle 20-7c Jouer d'un mauvais endroit ; en stroke play**

La note 3 est modifiée de sorte que si un joueur doit être pénalisé pour avoir joué d'un mauvais endroit, la pénalité sera limitée à deux coups dans la plupart des cas, même si une autre Règle a été enfreinte avant qu'il n'exécute le coup.

## Appendice IV

Un nouvel Appendice est ajouté pour décrire les règles générales pour la conception de dispositifs et autres équipements tels que des tees, des gants et des instruments mesurant la distance.

### Règles du Statut d'amateur

#### Définitions

##### Golfeur amateur

La définition est modifiée pour établir plus clairement qu'un "golfeur amateur", qu'il joue en compétition ou pour son plaisir, est une personne qui joue au golf pour le défi que représente ce jeu et non en tant que profession ou pour un gain financier.

##### Talent ou réputation golifiques

Une période limite de cinq ans est introduite pour la conservation de la "réputation golifique" après que le talent a diminué.

##### Bon d'achat

La définition est élargie pour permettre aux bons d'achat d'être utilisés pour l'achat de biens ou de services dans un club de golf.

#### Règles

##### Règle 1-3 Amateurisme ; finalité des Règles

La Règle 1-3 est modifiée afin de réexpliquer pourquoi il y a une distinction entre le golf amateur et professionnel, et pourquoi certaines limites et restrictions sont nécessaires dans le sport amateur.

##### Règle 2-1 Professionnalisme ; généralités

Les règles existantes sur le professionnalisme sont consolidées et reformatées dans une nouvelle règle 2-1.

##### Règle 2-2 Professionnalisme ; contrats et accords

Une nouvelle Règle 2-2(a) – Fédérations ou Associations nationales de golf – est ajoutée pour permettre à un golfeur amateur de passer un contrat et/ou un accord avec sa Fédération ou Association nationale de golf, pourvu que cela ne donne lieu à aucun paiement, compensation ou gain financier, directement ou indirectement, pendant que le golfeur demeure golfeur amateur,

Une nouvelle Règle 2-2(b) – Agents professionnels, sponsors et autres tierces personnes est ajoutée pour permettre à un golfeur amateur, âgé d'au moins 18 ans, de passer un contrat et/ou un accord avec un tiers uniquement en relation avec son avenir de golfeur professionnel, pourvu qu'il n'obtienne aucun gain financier, directement ou indirectement, tant qu'il reste amateur.

#### Règle 3-2b Prix pour un trou en un

Une nouvelle Règle 3-2b exclut de la limite générale des prix ceux (y compris des prix en argent) attribués pour la réalisation d'un trou en un en jouant un tour de golf. Cette exception est spécifique à des prix pour les trous en un (pas pour le plus long drive ou l'approche la plus près du trou) mais pas lors de compétitions à part, ni de compétitions à entrées multiples.

#### Règle 4-3 Frais de subsistance

Nouvelle règle ajoutée afin de permettre à un golfeur amateur de recevoir des frais de subsistance afin de l'aider à faire face aux coûts de la vie en général, à condition que ces dépenses soient approuvées et payées par l'intermédiaire de la Fédération ou l'Association nationale.